



Cap Horizon

DÉVELOPPEUR DE TALENTS



Bilan de Compétences

PROGRAMME

Programme

Articles R. 6313 et R 6322 -32 à 60 du code du Travail

Cap Horizon est spécialisé en conseils et en formation, notre objectif est d'éclairer particuliers et entreprises, dans la gestion de leurs compétences humaines et professionnelles, notamment en lien avec le handicap. Nous accordons également une place de choix à la neuropédagogie dans nos formations, au travers de la psychologie positive, de l'étude du comportement humain et de la pédagogie. Nos solutions d'apprentissage adaptées aux personnes rencontrant des difficultés en orthographe ainsi qu'aux troubles dyslexique et dysorthographique le prouvent. Une valeur ajoutée dont nous sommes très fiers ! Notre identité ? Développeur de talents, tout simplement.

Objectif

- L'article L6313-4 du Code du travail expose les objectifs du bilan de compétences.
- Analyser ses compétences professionnelles et personnelles
- Connaître ses aptitudes et motivations
- Définir un projet professionnel ou de formation

Prérequis et bénéficiaires

Il n'existe pas de pré-requis pour la réalisation d'un bilan de compétences, ce dernier est ouvert à tous:

Les personnes susceptibles de faire appel à un bilan de compétences:

- Salarié actif, en arrêt maladie ou accident du travail
- Salarié avec un risque de licenciement pour inaptitude
- Demandeur d'emploi
Dans ce cas, vous avez la possibilité d'intégrer à votre bilan, des stages dans l'entreprise de votre choix
- Créateur d'entreprise
- Bénéficiaire de la reconnaissance travailleur handicapé (notre référent se tient à votre disposition pour les aménagements nécessaires à la réalisation de votre bilan : contact@cap-horizon.fr)

Délai de démarrage et financement

Le bilan de compétences est réalisé en individuel, soit en présentiel ou à distance en visio, par un consultant unique. Le délai d'accès est immédiat et les dates sont fixées entre le bénéficiaire et le consultant.

Vous pouvez bénéficier de financement auprès de votre employeur mais aussi par les OPCO, pôle emploi et l'agefiph. Le bilan de compétences peut être financé par votre CPF. Pour plus de renseignements, nous pouvons vous aider.

Programme

Articles R. 6313 et R 6322 -32 à 60 du code du Travail

Modalités d'accueil et accessibilité

Les jours et heures de réalisation de votre bilan de compétence sont fixés conjointement entre le stagiaire et le consultant, afin de répondre au mieux à vos contraintes.

Parce que votre sécurité est importante, c'est pourquoi en annexe du règlement intérieur de Cap Horizon, vous trouverez les pratiques sanitaires mises en place dans le cadre des formations ainsi que le règlement intérieur du lieu de formation. Les lieux choisis pour le présentiel, répondent aux normes en vigueur et sont accessibles PMR suivant les référentiels en date de décembre 2021.

Les bilans de compétence peuvent être réalisés soit en distanciel, soit en présentiel.

VOUS SOUHAITEZ RÉALISER VOTRE BILAN EN PRÉSENTIEL

Nous mettons à disposition, plusieurs centres de formation en fonction de votre secteur géographique.

La liste des lieux d'accueil de formation n'est pas exhaustive. Il est possible d'obtenir ses renseignements directement auprès du consultant avec qui vous avez pris contact.

VOUS SOUHAITEZ REALISER VOTRE BILAN À DISTANCE !

Notre méthode est adaptable à toutes situations et vous permet de suivre un accompagnement 100% à distance, avec des plateformes gratuites et sécurisées telles que Google Meet, Zoom, Skype entreprise... Nous faisons le point avec vous lors de votre premier échange afin de valider vos attentes et vos besoins.

Vous êtes ainsi assuré que votre bilan à lieu, même en cas de confinement ou de cas COVID.

Moyens pédagogiques

Pour le présentiel : les locaux disposent d'une connexion WIFI, d'imprimantes ainsi que de bureaux fermés pour assurer la confidentialité de la formation. Il faudra néanmoins prévoir votre PC et clé USB si besoin. Les documents fournis seront en format numérique. Si vous ne possédez pas d'ordinateur, les documents vous seront fournis .

Pour le format à distance : Vous devrez disposer d'un bon réseau, d'une caméra et d'un ordinateur. Nous vous conseillons vivement l'utilisation d'un casque qui améliore le niveau sonore.

Les entretiens ont lieu avec un consultant certifié dans la pratique du bilan de compétences (soit par la certification, soit par une expérience vérifiée dans ce domaine).

Pour les personnes ayant des troubles auditifs, nous vous conseillons un appareillage ou un amplificateur afin d'avoir des conditions optimales de réalisation.

Programme

Articles R. 6313 et R 6322 -32 à 60 du code du Travail

Méthodes

- Alternance d'entretiens avec le consultant et d'actions personnelles à réaliser
- L'utilisation d'un guide pour faciliter le cheminement et fourni par Cap Horizon
- Accompagnement unique par un consultant dédié avec modalités de contact (téléphone, courriel)
- Réalisation d'enquêtes métiers
- Explication de la mise en place d'une période d'immersion en entreprise suivant votre statut pendant ou hors bilan.
- Tests en conformité avec la plateforme Parcouréo et/ou Central test
- Analyse de la personnalité et des intérêts professionnels, Motivation, management, compétences techniques ou langues, création d'entreprise.
- Guide pédagogique pour vous accompagner dans votre cheminement et voir l'avancée de votre parcours
- Aide aux investigations et apports d'informations sur les métiers, l'emploi, la création d'entreprise, la VAE...
- Remise d'une synthèse et d'une certification à l'issu du bilan

Déroulement

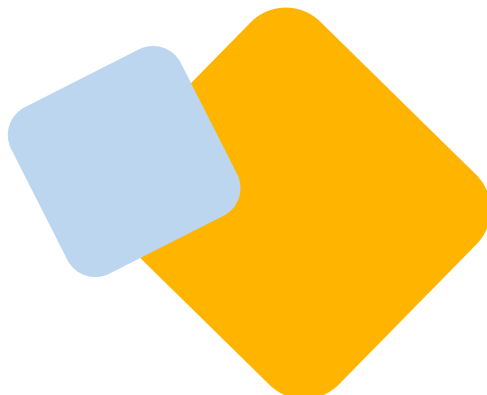
La durée totale du bilan de compétences ne peut excéder 24h au total, réparties sur 2 à 3 mois en moyenne, à raison d'un RDV de 2h par semaine (des ajustements sont possibles suivant les troubles)

- Entretien individuel avec le consultant : 16 heures (généralement 8 entretiens)
- Travail personnel et Tests : 8 heures
- Notre accompagnement adapté est préconisé lorsque le handicap est un frein majeur à la création de projet provoquant un retour à l'emploi complexe. Cet accompagnement prévoit des entretiens sur les 24h (soit 3 à 4 entretiens supplémentaires)

Une méthode adaptée à votre rythme et répondant aux critères du code de déontologie des bilans de compétences de part l'aspect confidentiel, individuel et réalisé en toute neutralité par le consultant. Le temps peut être modifiable en fonction de votre besoin et suivant vos contraintes.

Bilan Ergo

Votre situation de handicap vous demande d'avoir une bonne connaissance de vos capacités réelles. Qu'elles soient motrices, cognitives, sensorielles... En fonction du temps d'arrêt ou de la stabilisation de votre état de santé, il se peut que cette connaissance soit difficile pour vous. **Spécifique à notre centre, Cap Horizon vous permet, avec l'aide d'un ergonome ou ergothérapeute reconnu, de faire le point sur votre situation, si ce besoin peut être un frein sur l'élaboration de votre projet professionnel et du retour à l'emploi.**



Programme

Articles R. 6313 et R 6322 -32 à 60 du code du Travail

Dans un premier temps, nous vous contactons gratuitement pour valider vos motivations et comprendre votre réflexion sur votre bilan. Cela nous permet de comprendre votre histoire et votre besoin, mais aussi de vérifier vos connaissances sur vos contraintes. Cet échange est sans engagement, réalisé par téléphone, par visio-conférence ou en présentiel.

Pendant cet échange, nous vous expliquons les différentes phases ci-dessous :

1. Mieux vous connaître: comprendre votre parcours

- Écoute de vos attentes et de vos besoins
- Préparation de votre bilan personnalisé et remise de votre livret pédagogique
- Accord sur le déroulement et les étapes de votre accompagnement

2. Investigation & Exploration : Clarifier et avancer

- Evaluer vos capacités réelles motrices, psychologiques, cognitives et /ou sensorielles à l'aide de tests, de questionnements et/ou de mise en situation.
- Analyser les besoins de compensation en lien avec vos contraintes
- Inventorier vos compétences professionnelles, savoirs et qualifications
- Prendre conscience de vos savoir-être et comportements : valoriser vos aptitudes humaines et comportementales
- Identifier vos motivations et vos points bloquants ou stratégies d'échecs.
- Examen des pistes de réalisation du projet identifié : est-il réaliste ? Si oui, comment ?
- Restitution et analyse des résultats de l'investigation
- Évaluer vos possibilités d'évolution professionnelle, construire et/ou vérifier votre projet.

3. Synthèse et conclusion

- Mise en place d'un plan d'action / feuille de route pour la réalisation du projet professionnel
- Vous mettre en relation avec les services les plus en adéquations avec vos besoins pour assurer la suite de votre projet.
- Programmation d'un entretien de suivi dans les 3 à 6 mois suivant votre projet.
- Remise d'une synthèse écrite, ainsi qu'un certificat de réalisation.

Votre consultant

Que ce soit en ressources humaines, en psychologie ou en neuropédagogie. Tous nos consultants venant d'au moins d'un de ces domaines, sont formés à la méthode et ses outils avant de la dispenser. Ce qui garantit un accompagnement basé sur les mêmes attentes qualitatives auprès de l'ensemble de nos stagiaires.

Cap Horizon s'assure ainsi du sérieux de ses consultants et des accompagnements donnés auprès des stagiaires. Des actions de supervisions et de mise à jour du cadre légal sont régulièrement réalisées afin d'être au plus juste avec les normes qualités et législatives en vigueur.

Programme

Articles R. 6313 et R 6322 -32 à 60 du code du Travail

Au moment de votre bilan, votre consultant dédié planifie avec vous les dates prévisionnelles des différentes séances et vous donne ses disponibilités pour le contacter dès que vous en ressentez le besoin.

Ces éléments se retrouvent dans le contrat que vous recevez dès lors que vous acceptez de passer par nos services.

Nos consultants s'inscrivent également dans une action de neutralité tout le long de votre accompagnement.

Moyens d'évaluation

- Un entretien téléphonique sans engagement pour valider la motivation de la demande
- Un document de validation des objectifs en phase de diagnostic
- Signature du programme, du livret d'accueil et de la convention de démarrage de votre bilan qui vous engage dans la démarche
- Une feuille d'émargement à remplir tout au long de l'action
- Vous évaluez votre bilan par écrit à l'issue de ce dernier
- Une synthèse et un certificat de réalisation

Nous reprenons contact avec vous au bout des 3 à 6 mois afin d'assurer votre suivi.

Tarifs et devis

Le tarif est fixé suivant l'échange réalisé avec votre consultant qui jugera de l'utilité ou non d'un bilan spécifique en lien avec votre handicap. Ce dernier reste en accord avec vous. Le tarif peut également varier suivant le lieu de résidence et les taxes qui en incombent.

Nos tarifs

Bilan de compétences (16 h): 1800 euros TTC

Bilan de compétences adapté (24h): 2200 euros TTC (avec évaluations des capacités)

Le financement est possible par le CPF, pole emploi, l'agefiph, vos OPCO et votre entreprise.

Pour plus d'informations : Contacter nous sur contact@cap-horizon.fr

Nos résultats de satisfaction

Cap Horizon s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, c'est pourquoi à l'issue de votre bilan ou action de formation, nous vous demandons de réaliser une enquête de satisfaction et de déposer votre avis afin de pouvoir analyser nos points d'amélioration.

Et après ?

Cap Horizon vous accompagne sur la réalisation de CV, de lettre de motivation, de VAE.... Mais aussi autour de la neuropédagogie, afin de vous aider à trouver des méthodes facilitantes d'apprentissage pouvant être nécessaire dans le cadre d'une reconversion.

Pour plus d'informations:

Contactez- nous sur contact@cap-horizon.fr

Pour mieux nous connaître : <https://cap-horizon.fr/>

Infos handicap

Dans le cadre de la réglementation en lien avec le handicap ou faisant suite à votre information sur votre situation en lien avec votre handicap.

Nos consultants référents se tiennent à votre disposition pour tout mettre en œuvre et vous faciliter l'accès à l'action que vous souhaitez poursuivre avec notre organisme :

Vous pouvez contacter si besoin: amandinehoussin.caphorizon@gmail.com

Pour faire reconnaître votre handicap, vous accompagner dans vos démarches et recherches d'emplois, nous rappelons également les missions de :

CAP EMPLOI
Handicap, recrutement & maintien

Cap emploi, des missions au service de l'emploi des personnes handicapées.

Les Cap emploi pilotés par l'État, l'AGEFIPH, le FIPHFP et Pôle emploi ont pour mission d'accompagner vers et dans l'emploi les personnes handicapées et leurs employeurs. Leurs services s'adressent aux personnes en situation de handicap engagées dans une démarche active d'accès ou de maintien en emploi en milieu ordinaire de travail et aux employeurs privés ou publics. Leur expertise permet d'évaluer la situation de handicap et d'identifier les moyens de compensation à mettre en œuvre

L'Agefiph favorise l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises. Cette mission s'articule autour de quatre grands axes : la gestion des contributions des entreprises, l'attribution d'aides financières, l'animation d'un réseau de partenaires et l'amplification des politiques publiques.

La mission de l'Agefiph est d'aider les personnes handicapées dans leur vie professionnelle et d'accompagner les entreprises dans leurs projets de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Cela veut dire aider les personnes handicapées à trouver un emploi, à suivre une formation, à conserver un emploi ou à créer une entreprise.



Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) est un acteur essentiel de la politique handicap dans la Fonction publique.

Le FIPHFP met son fonctionnement et son organisation au service des employeurs publics et de leur politique en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Le FIPHFP est un catalyseur de l'action publique en matière d'emploi des personnes en situation de handicap. Sa mission : impulser une dynamique et inciter les employeurs publics à agir en favorisant le recrutement, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi au sein des trois fonctions publiques.



A très bientôt !



Cap Horizon

DÉVELOPPEUR DE TALENTS

Retrouvez nous sur notre site

<https://cap-horizon.fr/>

Ou sur les réseaux sociaux